



PREFECTURE REGION NORD – PAS DE CALAIS

ARRETE

Portant approbation du schéma directeur des données sur l'eau du bassin Artois-Picardie

**LE PREFET DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
PREFET COORDONNATEUR DU BASSIN ARTOIS PICARDIE
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement et en particulier son chapitre II ;

Vu la Charte de l'environnement adossée à la Constitution par la loi constitutionnelle n°2005 – 205 du 1^{er} mars 2005 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins et groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu la circulaire du 26 mars 2002 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relative au Système national d'information sur l'eau, demandant aux préfets coordonnateurs de bassin de mettre en place un comité de pilotage du système d'information sur l'eau ;

Vu la circulaire DE/MSIE/1 - DCE 2004/9 du 23 décembre 2004 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable relative au schéma directeur des données sur l'eau ;

Vu le protocole national du Système d'information sur l'eau de juin 2003, remplaçant le protocole RNDE de 1992 ;

Vu la communication du Préfet coordonnateur de bassin du 19 juin 2002 relative à l'installation du comité de pilotage des données sur l'eau du bassin Artois Picardie ;

Vu l'avis du comité de pilotage des données sur l'eau du bassin Artois-Picardie du 27 octobre 2005 ;

Vu l'avis du comité de bassin du 28 octobre 2005 ;

Sur le rapport de Monsieur le directeur régional de l'environnement, délégué de bassin Artois-Picardie :

ARRETE :

Article 1 : Le schéma directeur des données sur l'eau du bassin Artois-Picardie (version 2.1) joint en annexe au présent arrêté est approuvé.

Article 2 : Le schéma directeur des données sur l'eau du bassin Artois-Picardie est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement Nord Pas-de-Calais (www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord – Pas de Calais.

Article 4 : Le Préfet du Pas-de-Calais, le Préfet de la Somme, le Préfet de l'Aisne, le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord/Pas-de-Calais, le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur régional de l'environnement Nord/Pas-de-Calais, délégué de bassin Artois-Picardie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **20 MARS 2006**

LE PREFET



Jean ARIBAUD